

Marchés publics  
PC

**ARRÊTÉ**

**Portant délégation de fonction pour la présidence de la commission des marchés publics de travaux du vendredi 11 octobre 2024**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-18 qui confère le droit au Maire de déléguer une partie de ses fonctions,

Vu la délibération n°20.074 du 16 juillet 2020 désignant les délégués de la commission des marchés publics de travaux,

Vu la délibération n°22.135 approuvée au conseil municipal du 10 octobre 2022 modifiant les membres de la commission des marchés publics de travaux,

Vu la délibération n°23.162 approuvée au conseil municipal du 13 décembre 2023 modifiant les membres de la commission des marchés publics de travaux,

Considérant l'empêchement de Monsieur le Maire, Président de la commission des marchés publics de travaux pour la commission des marchés publics de travaux du vendredi 11 octobre 2024,

**ARRETE**

**Article 1** : Madame Sushma OSTERMEYER, adjointe au Maire, est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Tonino PANETTA, empêché d'assister à la Commission des marchés publics de travaux qui aura lieu le vendredi 11 octobre 2024, dans la fonction de président de la commission des marchés publics de travaux.

**Article 2** : Autorise la présidente déléguée à signer toutes les pièces et documents relatifs aux dossiers présentés dans ladite commission.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

**Article 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le

Le Maire,

**Tonino PANETTA**  
Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241010-24-2057-AR  
Date de télétransmission : 10/10/2024  
Date de réception préfecture : 10/10/2024

